

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DOUZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 5 juillet 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- David BURLLOT donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Jean-François CORDON,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Alain GENCE, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUELLAN

Délibération n°2022-087

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 11

CONTRACTUALISATION CONTRAT DE TERRITOIRE 3^{ème} GENERATION APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022
--

Le Département des Côtes d'Armor a décidé de s'engager dans une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les territoires et répondre aux besoins des Costarmoricains. Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple.

Par ce contrat, le Département des Côtes d'Armor fait le choix de soutenir les investissements en maîtrise d'ouvrage publique intervenant en faveur des thématiques suivantes : transition écologique et environnementale, mobilités douces, assainissement, réhabilitation du parc locatif et équipements culturels et sportifs.

Le Conseil départemental apporte un soutien de 21 M€ au profit des EPCI du territoire sur la période 2022-2027, dont une enveloppe de 3 M€ programmée sur l'année 2022 pour toute opération engagée dès le 1^{er} janvier 2022 et selon les modalités suivantes :

- Un autofinancement minimum de 30 %,
- Un commencement du projet dès 2022 (maîtrise d'œuvre comprise),
- Une réalisation de l'opération dans les trois ans suivant l'attribution de la subvention.

Dans ce cadre, une enveloppe de 339 405€ est attribuée à Lamballe Terre & Mer. Compte tenu des thématiques et du délai pour engager l'opération, le projet de rénovation de la piscine de Lamballe-Armor (dont le détail figure en annexe 1 du projet de contrat) est éligible au Contrat de Territoire 2022.

Le contrat départemental de territoire 2022 rappelle, également, les engagements socle attendus par le Département (contrat joint en annexe) ainsi que quelques engagements spécifiques et adaptés pour chaque EPCI, dont l'abondement chaque année, du Fonds de Solidarité Logement sur une base de 0.50 centimes/habitant.

Au regard :

- Du projet de contrat départemental de territoire 2022 et de la fiche projet, transmis aux conseillers,
- De l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités et le contenu du contrat départemental de territoire 2022 et ses annexes,
- APPROUVE le versement de la cotisation de 0,50 € par habitant au titre de l'abondement du Fonds de Solidarité pour le Logement (base population DGF 2021),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter un soutien financier de 339 405 € au titre de ce contrat pour l'opération « travaux de rénovation de la piscine de Lamballe-Armor »,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le contrat départemental de territoire 2022 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

22 JUL. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 JUL. 2022

De l'affichage le 22 JUL. 2022

*Pour le Président,
Par délégation,*

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

